

Argentine: la nouvelle police de Buenos Aires équipée de Taser

02-02-2010

En Argentine, l'Observatoire des Droits de l'Homme de la ville de Buenos Aires a dénoncé que le Gouvernement a acheté des armes pour la Police Métropolitaine qui produisent des décharges électriques. Le Ministre de la Sécurité du Gouvernement de Buenos Aires, Guillermo Montenegro, a réalisé l'achat de 72 armes Taser en janvier 2010, comme l'indique le Bulletin officiel.

Ces armes ont la forme de pistolet, elles n'ont pas besoin d'être branchées et elles produisent une décharge électrique qui fait tomber et immobilise le récepteur. De plus, elles ne laissent pas de marques.

Selon un Rapport d'Amensty-Usa, réalisé en 2008, les effets causés par l'usage des Taser de la part de la police sont mortels. De 2001 à août 2008, on a enregistré 334 morts seulement aux Etats-Unis.

D'un autre côté, le Comité contre la Torture des Nations Unies (ONU) a estimé en 2009 que l'application de ce type d'arme contre les personnes constitue une forme de torture. Le Comité a établi que l'usage de pistolets de choc électrique peut constituer une forme de torture et viole la Convention contre la Torture des Nations Unies.

À la fois, il a dit que les pistolets électriques provoquent une douleur extrême et dans quelques cas peuvent provoquer la mort.

La Convention contre la Torture est en vigueur en Argentine, raison pour laquelle l'utilisation d'armes électriques de type "Taser" constitue une violation à la Constitution Nationale et à la Constitution de Buenos Aires.

Agence Pulsar, 27 janvier 2010.

<http://www.agenciapulsar.org/nota.php?id=16611>

Traduit par <http://amerikenlutte.free.fr>